



Communiqué de presse

Paris, 24 février 2023

Résolutions présentées à l'Assemblée Générale annuelle d'AXA du 27 avril 2023

AXA annonce avoir publié ce jour au Bulletin des annonces légales obligatoires les résolutions que le Conseil d'Administration soumettra à la prochaine Assemblée Générale annuelle des actionnaires, le 27 avril 2023, à 14h30 - Salle Pleyel à Paris (75008).

Il sera notamment proposé à l'Assemblée l'approbation d'un dividende par action de 1,70 euro¹.

M. **Jean-Pierre Clamadieu**, membre du Conseil d'Administration depuis 11 années et Président de son Comité de rémunération, de gouvernance et du développement durable et administrateur indépendant référent depuis avril 2019, dont le mandat arrive à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale, a fait part au Conseil de sa volonté de ne pas solliciter de nouveau mandat. Le Conseil d'Administration a décidé de ne pas procéder à son remplacement en tant que membre du Conseil ni en tant qu'administrateur indépendant référent, les mandats de Président du Conseil et de Directeur Général étant dissociés et la présidence assumée par un membre indépendant. La taille du Conseil d'Administration sera ainsi réduite de 17 à 16 membres.

Dans ce contexte, le Conseil d'Administration, sur recommandation de son Comité de rémunération, de gouvernance et du développement durable, a décidé de désigner M. **Guillaume Faury**, membre du Conseil de la Société depuis 2021, en qualité de Président du Comité de rémunération, de gouvernance et du développement durable, à compter du 27 avril 2023 et pour la durée de son mandat d'administrateur.

« Au nom du Conseil d'Administration d'AXA, je remercie très chaleureusement Jean-Pierre Clamadieu pour sa forte implication dans les travaux du Conseil au cours de ces onze dernières années. Sa grande expérience, sa vision stratégique et sa contribution, en qualité de Président du Comité de rémunération, de gouvernance et du développement durable et d'administrateur indépendant référent, ont été déterminantes pour le développement d'AXA et l'évolution de sa gouvernance.

Je me réjouis que le Conseil ait décidé de désigner Guillaume Faury en qualité de nouveau Président du Comité de rémunération, de gouvernance et du développement durable. Son expérience en tant que dirigeant d'un grand groupe international et son implication dans les travaux du Conseil depuis sa nomination et tout particulièrement du Comité de rémunération, de gouvernance et du développement durable, bénéficieront grandement au Conseil d'Administration. » a déclaré **Antoine Gosset-Grainville**, Président du Conseil d'Administration d'AXA.

¹ Ce dividende serait mis en paiement le 10 mai 2023 (date de détachement du dividende fixée au 8 mai 2023).



À PROPOS DU GROUPE AXA

Le Groupe AXA est un leader mondial de l'assurance et de la gestion d'actifs, avec 145 000 collaborateurs au service de 93 millions de clients dans 51 pays. En 2022, le chiffre d'affaires IFRS s'est élevé à 102,3 milliards d'euros et le résultat opérationnel à 7,3 milliards d'euros. Au 31 décembre 2022, les actifs sous gestion d'AXA s'élevaient à 933 milliards d'euros.

L'action AXA est cotée sur le compartiment A d'Euronext Paris sous le mnémonique CS (ISIN FR0000120628 – Bloomberg : CS FP – Reuters : AXAF.PA). Aux États-Unis, l'*American Depositary Share* (ADS) d'AXA est cotée sur la plateforme de gré à gré OTCQX sous le mnémonique AXAHY.

Le Groupe AXA est présent dans les principaux indices ISR internationaux, dont le *Dow Jones Sustainability Index* (DJSI) et le FTSE4GOOD.

Il est l'un des membres-fondateurs des Principes pour l'Assurance Responsable (PSI : *Principles for Sustainable Insurance*) de l'Initiative Financière du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE FI), et est signataire des Principes des Nations Unies pour l'Investissement Responsable (UNPRI).

Ce communiqué de presse ainsi que l'information réglementée publiée par AXA en application des dispositions de l'article L.451-1-2 du Code monétaire et financier et des articles 222-1 et suivants du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF) sont disponibles sur le site Internet du Groupe AXA ([axa.com](https://www.axa.com)).

CE COMMUNIQUÉ DE PRESSE EST DISPONIBLE SUR [axa.com](https://www.axa.com)

POUR PLUS D'INFORMATION :

Relations investisseurs : +33.1.40.75.48.42
anu.venkataraman@axa.com
remi.dousteyssier@axa.com
mikael.malaganne@axa.com
anna.alemaskina@axa.com
michael.safi@axa.com
abhishek.sharma@axa.com
pamela.vallon@axa.com

Relations actionnaires individuels : +33.1.40.75.48.43

Relations presse : +33.1.40.75.46.74
julien.parot@axa.com
alexiana.cirier@axa.com
baptiste.denis@axa.com

Stratégie de Responsabilité d'entreprise du Groupe AXA :
<https://www.axa.com/fr/a-propos-d-axa/strategie-engagements>

Notations sociétales du Groupe AXA :
<https://www.axa.com/fr/investisseurs/notations-sociales-indices-ethiques>

AVERTISSEMENT RELATIF AUX DECLARATIONS PROSPECTIVES

Certaines déclarations figurant dans le présent communiqué de presse peuvent contenir des prévisions qui portent notamment sur des événements futurs, des tendances, des projets, des attentes ou des objectifs. Il convient de ne pas accorder une importance excessive à ces déclarations, car elles comportent, par nature, des risques et des incertitudes, identifiés ou non, et peuvent être affectées par de nombreux facteurs susceptibles de donner lieu à un écart significatif entre, d'une part, les résultats réels d'AXA et, d'autre part, les résultats indiqués dans, ou induits par, ces déclarations prospectives. Une description de certains facteurs, risques et incertitudes importants susceptibles d'influer sur les activités et/ou les résultats du Groupe AXA, figure en Partie 5 – « Facteurs de risque et gestion des risques » du Document d'Enregistrement Universel du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 et « Évènements significatifs- Facteurs de risque » dans le Rapport Financier Semestriel du Groupe pour l'exercice clos le 30 juin 2022 (page 9). AXA ne s'engage en aucune façon à publier une mise à jour ou une révision de ces déclarations prospectives, que ce soit pour refléter de nouvelles informations, des événements ou des circonstances futurs ou pour toute autre raison, sous réserve des exigences législatives et réglementaires applicables.